

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-095

SERVICE : Conservatoire d'agglomération

OBJET : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Les Amis du Quatuor Akos » (38260 Faramans)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 du 4 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'association « Les Amis du Quatuor Akos » pour la participation de Cyrielle GOLIN en qualité de violoncelliste dans le cadre d'une comédie-ballet de Molière et Lully « Monsieur de Pourceaugnac » ;

CONSIDERANT que ce projet a regroupé des élèves de cycle 3 et le chœur d'acteurs de la classe théâtre, des élèves de la classe de chant lyrique, un orchestre composé d'élèves et d'enseignants du Conservatoire d'agglomération ; une représentation a été donnée le 21 avril 2023 sur la Scène nationale de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT que Cyrielle GOLIN est intervenue le 19, 20 et 21 avril 2023 pour les répétitions et la représentation ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser les interventions de Cyrielle GOLIN par un contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Les Amis du Quatuor Akos » ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association « Les Amis du Quatuor Akos ».

Le contrat de cession précise les points suivants :

- L'association « Les Amis du Quatuor Akos » s'engage à fournir l'intervention de Cyrielle GOLIN, en qualité de violoncelliste pour la comédie-ballet « Monsieur de Pourceaugnac » ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association « Les Amis du Quatuor Akos » la somme de 400 € nets comprenant la prestation artistique, les répétitions et les frais de déplacement ;

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 mai 2023.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Sylviane CHÈNE
Déléguée à la Culture et à la Vie Etudiante

